



PREAVIS No 04/2025

du Comité de Direction

**AU CONSEIL INTERCOMMUNAL
de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

**Acquisition de l'application POLAP "Plateforme d'interrogation
policière nationale et internationale"**

**Demande d'un crédit complémentaire
au budget de fonctionnement 2025**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'application fédérale RIPOL B, utilisée jusqu'à présent pour la recherche et le contrôle des personnes, des véhicules et des objets au niveau national, a été remplacée par la nouvelle plateforme d'interrogation Police (ci-après : POLAP). Cette transition, essentielle pour l'ensemble des forces de police suisses, assure la continuité des contrôles de police tout en élargissant l'accès aux bases de données nationales et internationales de l'espace Schengen.

En date du 8 novembre 2024, en sa qualité de cheffe de la DO, Madame la Commandante Bula a confirmé que l'application POLAP, développée au niveau de la Confédération, venait d'être mise en service, rendant son utilisation immédiate et nécessaire pour l'ensemble des polices vaudoises. Bien que nous ayons été informés de cette évolution il y a plusieurs mois, les détails financiers n'avaient pas encore été communiqués à ce moment. Cette mise en œuvre impose désormais notre participation financière. Il convient de souligner que l'absence d'adhésion à cette plateforme serait contraire à la Loi sur l'Organisation Policière Vaudoise (LOPV) "art. 21 b) Prerogatives lettre e.", qui stipule que les polices du canton partagent les applications métiers essentielles. De plus, ne pas intégrer POLAP compromettrait la capacité de la POL à effectuer des contrôles de personnes, de véhicules et d'objets.

1. Contexte et justification du projet POLAP

POLAP été initié en 2019 par la Confédération, sous la direction de la corporation Technique et Informatique Policière (ci-après : TIP), en collaboration étroite avec FedPol et les polices cantonales. L'objectif principal de POLAP est de faciliter l'accès et l'échange de données de police à travers une plateforme centralisée. Ce projet répond à un besoin crucial d'interopérabilité au niveau national et international, permettant ainsi une consultation rapide et efficace des données relatives aux personnes, à leurs antécédents, ainsi qu'aux véhicules et objets divers.

2. Intégration et synergies

Dans le cadre du programme ODYSSEE, POLAP sera interfacé à terme avec le système d'information central des polices vaudoises, assurant ainsi l'intégration des bases de données existantes. En outre, le projet d'hypermobilité, qui implique la distribution de smartphones professionnels et dédiés à l'ensemble des collaborateurs uniformés, permettra un accès direct à POLAP depuis ces dispositifs mobiles, améliorant ainsi les contrôles en rue.

3. Aspects techniques et opérationnels

POLAP est conçu pour offrir une plateforme garantissant un accès en temps réel aux informations via une application mobile, répondant aux exigences opérationnelles des forces de police. La technologie derrière POLAP respecte les normes élevées de sécurité et de protection des données, conformément aux réglementations suisses et internationales.

4. Coûts

Dans le courrier de Madame la Commandante Bula, il est précisé que pour l'exercice 2024, la POL devra s'acquitter d'un montant de CHF 54'713.00 TTC, conformément à la facture jointe et à la clé de répartition financière basée sur le nombre d'habitants.

En outre, il est mentionné que les coûts d'investissement (acquisition) du programme POLAP pour les polices vaudoises (police cantonale et polices communales) ont été échelonnés de 2023 à 2026. Le montant dû en 2024 inclut donc un rattrapage de l'exercice 2023. A partir de 2027, seuls des coûts récurrents (maintenance) seront à budgéter (voir tableau ci-après).

Corps	Nbre d'habitants	% Calcul	Total contribution POLAP	2025	2026	2027	2028
			2024				
PML	144'365	17.06%	95'549.00	53'458.40	36'944.00	25'713.60	25'713.60
Police Riviera	83'663	9.91%	55'505.00	31'053.50	21'460.50	14'936.80	14'936.80
POL	82'666	9.77%	54'713.00	30'614.80	21'157.30	14'725.80	14'725.80
PNV	34'897	4.12%	23'097.00	12'910.30	8'922.00	6'209.90	6'209.90
PRM	32'226	3.81%	21'329.00	11'938.90	8'250.70	5'742.60	5'742.60
PNR	29'686	3.51%	19'648.00	10'998.80	7'601.10	5'290.50	5'290.50
PEL	28'180	3.33%	18'651.00	10'434.80	7'211.30	5'019.20	5'019.20
EPOC	28'082	3.32%	18'586.00	10'403.40	7'189.60	5'004.10	5'004.10
APOL	22'166	2.62%	14'671.00	8'210.00	5'673.70	3'949.00	3'949.00
Total hab VD	846'300						
Total hab / territoires Polcom	486'131	57.44%	321'749.00	179'991.20	124'388.10	86'575.90	86'575.90
Total hab / territoires PCV	360'169	42.56%	238'310.00	133'363.90	92'165.00	64'148.20	64'148.20
Vérification total	846'300	100.00%	560'059.00	313'355.00	216'553.00	150'724.00	150'724.00
				Investissements OPV		Maintenance OPV	

Comme explicité précédemment, les montants du tableau ci-dessus pourront potentiellement être quelque peu différents à partir de 2025, en raison de la fluctuation de la démographie par territoire ainsi que de l'augmentation de la TVA, qui passera de 8.1% à 8.8% selon toute vraisemblance dans le second semestre 2025, voire au 01.01.2026. Toutefois, ce tableau reflète au mieux, à ce jour, la clé de répartition par habitant et par corps de police, sur la base des données fournies par le Service des communes et du logement (SCL).

En conséquence, la POL a reçu une facture pour 2024 (incluant le rattrapage de 2023) d'un montant de total de CHF 54'713.00 TTC. Une seconde facture va nous parvenir courant 2025, estimée elle à CHF 31'000.00 TTC. Dite estimation tient compte, par rapport au tableau ci-dessus, de l'augmentation de la démographie et de la hausse probable de la TVA en 2025, portant le montant total estimé à CHF 85'713.-. TTC

5. Incidences financières

Comme il s'agit d'un projet d'investissement de la Confédération qui refacture aux cantons, dont au canton de Vaud, lequel refacture ensuite aux polices communales et intercommunales des charges d'exploitation courantes ceci pendant plusieurs années, ces charges d'exploitation ne sont donc pas à considérer comme un investissement pour la POL. De ce fait, il n'y a donc aucun montant à activer au bilan.

Cette analyse a été partagée avec Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC).

5.2 Budget de fonctionnement 2025

La facture reçue pour 2024 ainsi que celle prévue pour 2025, pour un total estimé à CHF 85'713.- TTC, seront financées au travers du budget de fonctionnement 2025, par la trésorerie courante, via un crédit complémentaire au budget de fonctionnement. Cette charge viendra en dépassement du compte n°6001.3111.02 "Achats informatiques (logiciels, licences, matériel.)".

5.3 Budgets de fonctionnement 2026 et suivants

Les montants estimés pour les années 2026 et suivantes, tels que décrits dans le tableau au point n°4 du présents préavis, seront portés aux budgets de fonctionnement des années concernées, respectivement dans le compte n°6001.3111.02 "Achats informatiques (logiciels, licences, matériel)", puis, dès 2027, dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, équipement bureau, maintenance informatique".

6 Conclusion et recommandations

Le programme POLAP renforce indéniablement l'échange d'informations entre les polices suisses et facilite l'accès aux données de l'espace Schengen. Les coûts et la clé de répartition par nombre d'habitants, définis au niveau national, requièrent la participation des polices vaudoises aux investissements et aux coûts récurrents, conformément aux orientations fixées par la Direction opérationnelle.

Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»

Vu le préavis no 04/2024 du Comité de Direction du 26 mars 2025

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De confirmer l'utilisation de l'application POLAP pour les raisons évoquées dans le présent préavis
2. D'octroyer au CODIR un crédit complémentaire, à hauteur de CHF 85'713.-, au budget de fonctionnement 2025, ceci en dépassement du compte n°6001.3111.02 "Achats informatiques (logiciels, licences, matériel..)".
3. De financer ce crédit complémentaire par la trésorerie courante.
4. De porter au budget 2026, dans le compte n°6001.3111.02 "Achats informatiques (logiciels, licences, matériel..)" le montant tel que décrit dans le tableau du point 4 du présent préavis.
5. De porter aux budgets 2027 et suivants, dans le compte n°6001.3151 "Entretien mobilier, équipement bureau, maintenance informatique", les montants tels que décrits dans le tableau du point 4 du présent préavis.

Prend acte que les montants tels que présentés dans le tableau du point n°4 du préavis pour les années 2025 et suivantes sont estimatifs et susceptibles de varier en fonction de l'augmentation de la population et du taux de la TVA.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION
"SECURITE DANS L'OUEST LAUSANNOIS"

Le Président :



Jean-François Clément

Le Secrétaire :



Stefan Bérard